

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 886

3 mai 2011

SOMMAIRE

2B-Natural S.à.r.l.	42486	Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.	42524
Advent Aircom Luxembourg	42515	C.B. Lux S.A.	42519
Argolis Investment S.A.	42505	Clearstream Banking S.A.	42492
Ariès Filing Essentials Sàrl	42490	Edelweiss Participations S.A.	42518
Arrivalstar S.A.	42490	Element Six S.A.	42519
Assbalux S.A.	42491	Financière du Benelux S.A.	42509
Assbalux S.A.	42491	HI-INT S.A.	42509
Axiome de Ré S.A.	42527	Imprimerie de la Cour Victor Buck	42528
Barbara S.à r.l.	42499	International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	42493
Bergos Capital S.A.	42499	Kesa Holdings Luxembourg Sàrl	42490
Black & Decker Limited S.à r.l.	42511	Luxempart Invest S.à r.l.	42482
Bolly S.A.	42515	Merck Re S.A.	42491
BPIM Sàrl	42519	Natixis Global Associates	42486
BPI Project 1	42501	Octo Telematics International S.A.	42504
Brack SER (Luxembourg) S.à r.l.	42493	TE Holding S.à r.l.	42520
Brico Luxembourg S.à r.l.	42509	Titan (Germany) S.à r.l.	42525
B & S - Art and Design S.à r.l.	42491	Union Capital Holding S.A.	42524
Buttons Line S.A.	42519	Union des Armateurs Luxembourgeois ..	42492
Callista Holding	42507	Wetex	42497
Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l.	42516	Yorcet Holdings S.A.	42501
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.	42524		
Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.	42524		

Luxempart Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 158.805.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

LUXEMPART, une société anonyme ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846,

ici représentée par Madame Pascale Finck, employée privée avec adresse professionnelle à Leudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leudelange, le 17 décembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LUXEMPART INVEST S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Leudelange.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de six millions soixante-dix-neuf mille cent trente-deux euros (EUR 6.079.132) représenté par douze millions cent cinquante-huit mille deux cent soixante-quatre (12.158.264) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. En cas d'augmentation de capital par apport en espèces, l' (les) associé (s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et a une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon

le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexés aux procès-verbaux.

La distribution de réserves ainsi que l'acquisition et la cession d'actifs sont soumis à une décision préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions de majorité prévues à l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution de l'associé unique/de l'assemblée générale des associés ou des gérants/du gérant unique, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des douze millions cent cinquante-huit mille deux cent soixante-quatre (12.158.264) parts sociales est souscrite par la comparante préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées comme suit:

- partiellement par un versement en espèces à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000) intégralement affectés au capital social, et

- partiellement par un apport en nature consistant en onze millions cinq cent trente-huit mille deux cent soixante-quatre (11.538.264) actions et six cent mille (600.000) FDR de la société anonyme SES, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267.

pour un montant total de deux cent dix-huit millions sept cent trente et un mille cinq cent dix-sept euros (EUR 218.731.517), dont six millions soixante-neuf mille cent trente-deux euros (EUR 6.069.132) sont affectés au capital social et le solde, soit deux cent douze millions six cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 212.662.385) au compte de prime d'émission.

Cette contribution a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi en date du 17 décembre 2010 qui restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

LUXEMPART, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les actions et FDR apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux actions et aux FDR par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les actions et les FDR, sont, à la meilleure connaissance de LUXEMPART, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des actions dans SES sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Un certificat signé par SES confirmant que LUXEMPART est bien inscrite comme actionnaire de ladite société et que les actions sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des actions et des FDR, LUXEMPART, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre des gérants à un (1) et de nommer LUXEMPART, une société anonyme ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.846, comme gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. FINCK et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58873. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011022777/216.

(110026805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Natixis Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.843.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société du 15 Octobre 2010.

En date 15 Octobre 2010, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'acter la démission de Monsieur Laurent Raynel en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société (au sens de l'article 60 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales) avec effet au 7 septembre 2010.

- De ratifier la nomination de Monsieur Jean-Baptiste Gubinelli, né le 2 mars 1974 à Bardonnex, Suisse, en tant que Délégué à la gestion journalière (au sens de l'article 60 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales) de la Société avec effet au 4 Octobre 2010 pour une durée indéterminée. Ayant comme adresse professionnelle: 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Natixis Global Associates

Jason Trépanier / Jason Trépanier au nom de Philippe Zaouati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011039235/19.

(110043357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

2B-Natural S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 158.672.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paulus Jozef BIK, demeurant à Doezastraat 4, NL-2311 HB Leiden, né le 12 septembre 1946 à Leiden, Pays-Bas,

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2010.

2) Monsieur Gerardus Jozef BIK, demeurant à Strausslaan 15, NL-2151 NE Nieuw Vennepe, né le 13 juillet 1973 à Leiden, Pays-Bas,

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2010.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 5 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 3 des statuts de la société décrite ci-après.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi", ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6, 8, 9 et 10, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature.

La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des suretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. La Société peut en particulier exercer les activités d'une entreprise de droguerie et de parfumerie avec toutes les opérations commerciales et financières y relatives, y inclus un shopping on line pour les produits de soins naturels.

Par ailleurs, la Société se chargera de la négociation, signature et exécution de contrats commerciaux.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: 2B-Natural S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de 125 euro (cent vingt cinq), chacune entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%)du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la Société continue à exister entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé dans les limites de l'article 189 de la Loi. La Société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la Société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scelles sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 8. La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts. En cas de pluralité de gérants, ils formeront un conseil de gérance.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Les gérants seront des désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération du ou des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, avec ou sans justification.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) seront de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera liée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra ponctuellement sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le (s) quel (s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, responsabilités et rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra désigner parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance. Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par plus d'un gérant, le quorum sera atteint en présence de deux gérants en personne, par procuration ou dûment représentés. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant. Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées au moins à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux gérants.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Art. 9. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance ou, à défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable. Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par un tiers qui peut ne pas être associé. Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues aux présents Statuts.

Art. 10. Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; dans la mesure où ils sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ont agi comme simple mandataires, responsables de l'exécution de leur mandat

Art. 11. L'année sociale commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 13. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu' à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent (e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 14. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur et en particulier à la loi modifiée sur les sociétés du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour des présentes et finira le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par M. Aharon Shashua et M. Menashe Zelicha pré-qualifiés.

M. Paulus Jozef BIK a libéré 50 (cinquante) parts souscrites par paiement en espèces;

M. Gerardus Jozef BIK a libéré 50 (cinquante) parts souscrites par paiement en espèces.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, ont pris les résolutions suivantes:

1. La Société est gérée par 2 (deux) gérants.
2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:
M. Paulus Jozef BIK, demeurant à Doezastraat 4, NL-2311 HB Leiden, né le 12 septembre 1946 à Leiden, Pays-Bas.
M. Gerardus Jozef BIK, demeurant à Strauslaan 15, NL-2151 NE Nieuw Vennep, né le 13 juillet 1973 à Leiden, Pays-Bas,
3. La Société a son siège social au 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4140. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019877/208.

(110023497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Ariès Filing Essentials Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 119.711.

Les comptes au 31.12.2009 de la société ARIES FILING ESSENTIALS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011039003/13.

(110043720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Arrivalstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 113.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039004/10.

(110043481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Kesa Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.074.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.049.

Acte de constitution non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

EXTRAIT

L'associée unique a résolu le 14 mars 2011 que:

- Monsieur Dominic James Platt, né le 3 août 1969 à Wimbledon (Royaume Uni), demeurant à Larchwood, 54, Crooksbury Road, Farnham, Surrey GU10 1QB,

- Monsieur Thierry Falque-Pierrotin, né le 1^{er} novembre 1959 à Neuilly-sur-Seine (France), 7, rue Gallieni,

- Monsieur Simon Jocelyn Enoch, né le 6 juin 1959 à Northampton (Royaume Uni), demeurant à 38 Chiddingstone Street, Londres, SW6 3TG,

ont été nommés gérants de catégorie A avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2012.

et:

- Mlle Tessa Lang, née le 24 juin 1969, à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Frank Pletsch né le 15 juillet 1974, à Trèves, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- M. Gerard Birchen, né le 13 décembre 1961, à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ont été nommés gérants de catégorie B avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011039434/31.

(110043263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Assbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8255 Mamer, 60, Mont-Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.674.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039005/10.

(110043409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Assbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8255 Mamer, 60, Mont-Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.674.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039006/10.

(110043410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

B & S - Art and Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 119.693.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039008/11.

(110043931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Merck Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 16. März 2011

„5. Die Versammlung erneuert die Mandate der gegenwärtigen Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ende der ordentlichen Hauptversammlung im März 2012. Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Frau Tatjana Hofmann (Vorsitzende des Verwaltungsrates)

Dr. Ulrich Moebus

Herrn Olaf Klinger

Herrn Lambert Schroeder

6. Die Versammlung ernennt das Mandat des externen Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft und ernennt die Gesellschaft

KPMG Audit

9, Allee Scheffer

L-2520 Luxembourg

erneut bis zur Abhaltung der ordentlichen Hauptversammlung im März 2012.“

Für die Gesellschaft Merck Re S.A.,
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011040157/23.

(110044193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Union des Armateurs Luxembourgeois, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 3.798.

—
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2010

L'assemblée constate que l'association sans but lucratif «UNION DES ARMATEURS LUXEMBOURGEOIS» a cessé d'exister.

Les livres comptables de l'ASBL «UNION DES ARMATEURS LUXEMBOURGEOIS» seront conservés au siège de l'ASBL «KONINKLIJKE BELGISCHE REDERSVERENIGING» à 2000 Antwerpen, Ernest Van Dijckkaai 8.

4. Le liquidateur est chargé de faire publier au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale ainsi que l'affectation de l'actif net réalisé par le liquidateur.

Conformément au rapport du liquidateur l'actif net a été réparti sur les deux associations de droit belge mentionnées ci-dessous:

- l'ASBL «COMPENSATIEDIENST VOOR BETAALD VERLOF DER ZEELIEDEN» en abrégé «CDBVZ» (Office de Compensation pour Congés Payés des Marins), ayant son siège à 2000 Antwerpen (Belgique), Ernest Van Dijckkaai 8, immatriculée au Registre des Personnes Morales de Antwerpen (Belgique) sous le numéro 0418.065.248;

- l'ASBL «KONINKLIJKE BELGISCHE REDERSVERENIGING» en abrégé «KBRV» en Français «UNION ROYALE DES ARMATEURS BELGES» en Anglais «ROYAL BELGIAN SHIPOWNERS' ASSOCIATION», ayant son siège social à 2000 Antwerpen (Belgique), Ernest Van Dijckkaai 8, immatriculée au registre des Personnes Morales de Antwerpen (Belgique) sous le numéro 0410.811.826.

Comme suit:

- trente pourcent (30 %) de l'actif net soit 55.385,20 euros à l'ASBL «COMPENSATIEDIENST VOOR BETAALD VERLOF DER ZEELIEDEN» en abrégé «CDBVZ» (Office de Compensation pour Congés Payés des Marins), et

- septante pourcent (70 %) de l'actif net soit 129.232,15 à l'ASBL «KONINKLIJKE BELGISCHE REDERSVERENIGING» en abrégé «KBRV» en Français «UNION ROYALE DES ARMATEURS BELGES».

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011039935/31.

(110044251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

—
Il résulte ce qui suit du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mars 2011:

Les personnes suivantes ont été réélues au Conseil d'Administration pour un nouveau mandat de 4 ans:

Mandat prenant effet le 21 mars 2011 pour:

- Yves Baguet 42, avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg

- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

Le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler Président

- Philippe Seyll Vice-Président

- Yves Baguet

- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D - 65760 Eschborn

- Philip Brown

- Mark Gem

- Mariette Toussaint

Les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Jeffrey Tessler (CEO)
- Andreas Wolf Mergenthalerallee 61 D-65760 Eschborn
- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D-65760 Eschborn
- Mathias Papenfuß Mergenthalerallee 61 D-65760 Eschborn
- Stefan Lepp Mergenthalerallee 61 D-65760 Eschborn
- Yves Baguet
- Philippe Seyll
- Mark Gem
- Philip Brown
- Philippe Metoudi

Luxembourg, le 21.03.2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041186/35.

(110045409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Brack SER (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.916.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} septembre 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039015/12.

(110043637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

ITI Holdings S.A., ITI Group or Grupa ITI, International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.742.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI), société anonyme (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Marc Elter, notary on 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («the Mémorial») number 128 on 11th May 1989, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 29742. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time by deed of Me Henri Hellinckx, prenamed, on 17th December 2008, published in the Mémorial number 409 of 24 February 2009.

At the same time was held an extraordinary general meeting of bondholders (obligataires) of the Company to resolve on item (A) of the agenda.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Me Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders have been duly convened in accordance with the articles of association of the Company and applicable law by convening letters dated 4 January 2011.

II) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them as well as the sole bondholder of the Company represented and the number of bonds (obligations) held by it, are shown on an attendance list, signed by the proxyholder, chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, together with the proxies, will be annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

III) As appears from the said attendance list, (i) out of a total of one hundred sixty four million six hundred sixty five thousand forty seven (164,665,047) shares in issue, one hundred sixty four million four hundred fifteen thousand forty seven (164,415,047) shares are represented (being seventeen million four hundred three thousand four hundred seventy six (17,403,476) class A shares and one hundred forty seven million eleven thousand five hundred seventy one (147,011,571) class B shares) (of which seventeen million eighty two thousand six hundred ninety six (17,082,696) class A shares and forty nine million one hundred two thousand five hundred forty seven (49,102,547) class B shares are entitled to vote) and (ii) all bonds issued by the Company, are represented. As a consequence, this general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out herebelow (only item (A) being subject to the resolution by the bondholder).

IV) The agenda of the meeting is as follows:

(A) Amendment of the articles of incorporation of the Company in order to delete all references to the law of 1929 and the holding company status of the Company, and amend of the object of the Company to read as follows:

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

(B) To set the number of board members to 11 directors, to acknowledge the resignation of Pawel Kosmala and to appoint 2 additional class A directors and 2 additional class B members to the board of directors;

After the foregoing was approved by the meeting, and the relevant presentations and reports made to the meeting having been acknowledged, the meeting unanimously took the following resolutions (it being acknowledged that the bondholder only participates in the First Resolution):

First resolution

The meeting (shareholders and bondholder) resolved to amend the articles of incorporation of the Company in order to delete all references to the law of 1929 and the holding company status of the Company, and amend of the object of the Company as set forth in the agenda.

FOR

class A shares:	17,082,696
class B shares:	49,102,547
Total shares	<u>66,185,243</u>
Bonds	4
Against	
class A shares:	0
class B shares:	0
Total shares	<u>0</u>
Bonds	0
Abstention	
class A shares:	0
class B shares:	0
Total shares	<u>0</u>
Bonds	0

Second resolution

The meeting resolved to set the number of board members to 11 directors, to acknowledge the resignation of Pawel Kosmala, and to appoint 2 additional class A directors and 2 additional class B members to the board of directors.

FOR	
class A shares:	17,082,696
class B shares:	49,102,547
Total	66,185,243
Against	
class A shares:	0
class B shares:	0
Total	0
Abstention	
class A shares:	0
class B shares:	0
Total	0

The meeting noted the candidates proposed and in particular the candidates proposed by resolution of the Class A shareholders for appointment of the class A board members.

The meeting appointed the persons set forth below to the board of directors of such class an for such term as set out against their name:

Name	Class	Term	votes FOR
Mrs Aldona Wejchert	B	general meeting held in 2016	Class A: 17,082,696
		approving the 2015 annual accounts	Class B: 49,102,547
Mr Marek Janicki	B	general meeting held in 2016	Class A: 17,082,696
		approving the 2015 annual accounts	Class B: 49,102,547
Mr Piotr Nowak	A	general meeting held in 2016	Class A: 17,082,696
		approving the 2015 annual accounts	Class B: 49,102,547
Mr Christian Benz	A	general meeting held in 2012	Class A: 17,082,696
		approving the 2011 annual accounts	Class B: 49,102,547

There being no further business for the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and the French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI), société anonyme (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire, en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 128 du 11 mai 1989, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 29742. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Me Henri Hellinckx, prénommé, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial numéro 409 du 24 février 2009.

S'est tenue au même moment l'assemblée générale extraordinaire des obligataires de la Société afin de délibérer sur le point (A) de l'ordre du jour.

L'assemblée a été présidée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Me Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Les actionnaires ont été dûment convoqués conformément aux statuts de la Société et à la loi applicable par des avis de convocation datés 4 janvier 2011.

II) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent de même que l'obligataire unique de la Société représenté et le nombre d'obligations qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III) Il ressort de ladite liste de présence que (i) sur un total de cent soixante-quatre millions six cent soixante-cinq mille quarante-sept (164.665.047) actions en émission, cent soixante-quatre millions quatre cent quinze mille quarante-sept (164.415.047) actions sont représentées (étant dix-sept millions quatre cent trois mille quatre cent soixante-seize (17.403.476) actions de classe A et cent quarante-sept millions onze mille cinq cent soixante et onze (147.011.571) actions de classe B) (dont dix-sept millions quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-seize (17.082.696) actions de classe A et quarante-neuf millions cent deux mille cinq cent quarante-sept (49.102.547) actions de classe B sont autorisées à voter) et (ii) toutes les obligations émises par la Société sont représentées. Cette assemblée générale est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous (seul le point (A) faisant l'objet d'une résolution par l'obligataire).

IV) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Modification des statuts de la Société afin de supprimer toutes les références à la loi de 1929 et le statut de société holding de la Société et modification de l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 4. Objet Social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

(B) Fixer le nombre de membres du conseil à 11 administrateurs, constater la démission de Pawel Kosmala et nommer 2 administrateurs de classe A supplémentaires et 2 administrateurs de classe B supplémentaires au conseil d'administration;

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, les présentations pertinentes et les rapports faits à l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes (étant entendu que l'obligataire ne participe qu'à la Première Résolution):

Première résolution

L'assemblée (actionnaires et obligataire) a décidé de modifier les statuts de la Société afin de supprimer toutes les références à la loi de 1929 et le statut de société holding de la Société et de modifier l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur indiquée dans l'ordre du jour.

POUR

actions de classe A	17.082.696
actions de classe B	49.102.547
Total des actions	66.185.243
Obligations	4
Contre	
actions de classe A	0
actions de classe B	0
Total des actions	0
Obligations	0
Abstention	
actions de classe A	0
actions de classe B	0
Total des actions	0
Obligations	0

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de fixer le nombre de membres du conseil à 11 administrateurs, de constater la démission de Pawel Kosmala et de nommer 2 administrateurs de classe A supplémentaires et 2 administrateurs de classe B supplémentaires au conseil d'administration.

POUR

actions de classe A	17.082.696
actions de classe B	49.102.547
Total	66.185.243

Contre

actions de classe A	0
actions de classe B	0
Total	0

Abstention

actions de classe A	0
actions de classe B	0
Total	0

L'assemblée a noté les candidats proposés et en particulier les candidats proposés par résolution des actionnaires de classe A pour la nomination des membres du conseil de classe A.

L'assemblée a nommé les personnes indiquées ci-dessous au conseil d'administration pour la classe et la durée indiquées à côté de leurs noms:

Nom	Classe	Durée	votes POUR
Mme Aldona Wejchert	B	assemblée générale qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes annuels de 2015	Classe A: 17.082.696 Classe B: 49.102.547
M. Marek Janicki	B	assemblée générale qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes annuels de 2015	Classe A: 17.082.696 Classe B: 49.102.547
M. Piotr Nowak	A	assemblée générale qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes annuels de 2015	Classe A: 17.082.696 Classe B: 49.102.547
M. Christian Benz	A	assemblée générale qui se tiendra en 2016 approuvant les comptes annuels de 2015	Classe A: 17.082.696 Classe B: 49.102.547

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, S. NOLTE, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3758 Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011019602/236.

(110023166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Wetex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 18.128.

L'an deux mille onze, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Pierre WEBER, retraité, demeurant à L-6725 Grevenmacher, 32, rue du Stade.
- 2.- Madame Marguerite MÜLLER, gérante, épouse de Monsieur Pierre WEBER, demeurant à L-6725 Grevenmacher, 32, rue du Stade.
- 3.- Monsieur Marco WEBER, ouvrier, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 1, rue du Centenaire.

Les comparants sub 1-2) déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée WETEX , avec siège social à L-6720 Grevenmacher, 6, rue de l'Eglise, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.128 (NIN 1981 2400 307),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, alors de résidence à Dudelange, en date du 30 janvier 1981, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 54 du 17 mars 1981, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 17 janvier 1985, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 47 du 16 février 1985;

- suivant acte reçu par ledit notaire Joseph GLODEN en date du 3 octobre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 49 du 10 février 1990.

Le capital social s'élève actuellement au montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Pierre WEBER, prénommé, mille cent vingt-cinq parts sociales	1.125
2.- Madame Marguerite MÜLLER, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: mille deux cent cinquante parts sociales	1.250

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Pierre WEBER et Madame Marguerite MÜLLER cèdent et transportent par les présentes sous la garantie de fait et de droit l'intégralité de leurs parts sociales à Monsieur Marco WEBER, ici présent et cet acceptant, pour le prix de cent quarante mille Euros (€ 140.000.-).

Monsieur Marco WEBER est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants déclarent avoir reçu de Monsieur Marco WEBER le montant de cent quarante mille Euros (€ 140.000.-) avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Madame Marguerite MÜLLER, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associé unique, Monsieur Marco WEBER, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de treize Euros trente-et-un Cents (€ 13,31) pour le porter de son montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros soixante-neuf Cents (€ 30.986,69) au montant de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-) moyennant un versement en espèces du montant de treize Euros trente-et-un Cents (€ 13,31).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 24,80) et constate que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 24, 80) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 24, 80) chacune.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Les mille deux cent cinquante (1.250) parts du capital social sont attribuées à Monsieur Marco WEBER, ouvrier, demeurant à L-6719 Grevenmacher, 1, rue du Centenaire.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Sixième résolution

L'associé unique accepte la démission de Madame Marguerite MÜLLER de son poste de gérante de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Marco WEBER sera désormais nommé gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEBER, M. MÜLLER, M. WEBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2011. Relation: ECH/2011/185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 février 2011.

Référence de publication: 2011020493/77.

(110024208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Bergos Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BERGOS CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2011039021/12.

(110043350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Barbara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 26, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 158.812.

STATUTS

L'an deux mil onze, le huit février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Barbara AGOSTINO, enseignante primaire, née à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1982, demeurant à L-5762 Hassel, 12A, rue Killebiérg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "BARBARA S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une crèche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Barbara AGOSTINO, enseignante primaire, née à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 1982, demeurant à L-5762 Hassel, 12A, rue Killebiërg, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la Deuxième et dernière société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1415 Luxembourg, 26, rue de la Déportation.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Barbara AGOSTINO, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Barbara AGOSTINO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 février 2011. Relation: LAC/2011/6675. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 février 2011.

TOM METZLER.

Référence de publication: 2011022685/82.

(110026927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

BPI Project 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 150.601.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039028/11.

(110043930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Yorcet Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.617.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "YORCET HOLDINGS S.A.", a société anonyme holding having its registered office in L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 67.617, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 140 of 4 March 1999, (hereafter the "Company").

The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on 26 September 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1670 of 21 November 2002.

The meeting is opened at 9.55 a.m., with Mr Fred MOLITOR, general manager, with professional address in L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marina MULLER, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank STOLZ-PAGE, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to amend the corporate object of the Company and article 4 of the articles of incorporation of the Company in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The corporation has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.";

2. Amendment of article 17 of the articles of incorporation of the Company;

3. Sundries.

II.- That the present or represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented share-

holders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxyholders of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to renounce to its holding status as provided for by the law of 31 July 1929 on holding companies and to transform the Company into a "société de participations financières" ("SOPARFI").

Second resolution

As a consequence the general meeting resolves to amend the articles 4 et 17 fo the articles of incorporation as to give them the following wording:

" **Art. 4.** The corporation has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes."

" **Art. 17.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary."

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of mis document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YORCET HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.617, constituée suivant acte notarié en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 140 du 4 mars 1999, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1670 du 21 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte à 9.55 heures sous la présidence de Monsieur Fred MOLITOR, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Marina MULLER, employée privée, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank STOLZ-PAGE, employé privé, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Modification de l'article 17 des statuts de la Société;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société au régime d'une société de participations financières («SOPARFI»).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 4 et 17 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MOLITOR, M. MULLER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC/2011/1153. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011020055/150.

(110023202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Octo Telematics International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.001.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCTO TELEMATICS INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-2311

Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 131.001 constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2226 du 06 octobre 2006,

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date 24 novembre 2010, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2010, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé commissaire à la liquidation:

La société EURAUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 42.889 et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

3. Madame la présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1) Rapport du Commissaire-vérificateur,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Désignation de l'endroit où seront déposés les livres et documents sociaux.
- 5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA LIQUIDATION.

L'assemblée prend connaissance du rapport du commissaire-vérificateur.

Lecture est donnée du rapport du commissaire-vérificateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et restera annexé aux présentes.

II. DÉCHARGE AU LIQUIDATEUR ET AU COMMISSAIRE À LA LIQUIDATION.

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société EURAUDIT S. à r.l., préqualifiée.

III. CLÔTURE DE LIQUIDATION.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme OCTO TELEMATICS INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) ans à l'adresse du siège de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011021190/66.

(110025396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Argolis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.950.

In the year two thousand ten, on the twenty seventh day of December,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

Christian Klar, private employee, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Argolis Investment S.A. (the "Company"), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés and incorporated pursuant to a deed dated 21 December 2010 (the "Articles") (the "Company"),

duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated 27 December 2010.

The minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person has required the undersigned notary to record that:

- 1) The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000).
- 2) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has an authorized capital of a maximum amount of fifty million Euro (EUR 50,000,000) which is currently un-issued.
- 3) The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6 of the Articles, to increase the share capital by creating and issuing new Class A Shares or Class B Shares at the option of the Board of Directors with or without share premium, and such share premium may be allocated to the Class A Shares only, the Class B Shares only or both the Class A Shares and the Class B Shares pursuant to Article 6.4 of the Articles.
- 4) The board of directors of the Company approved the increase of the share capital of the Company, within the framework of the authorized share capital set out under Article 6, by a total amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) in order to raise it from its current amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) to fifty one thousand Euro (EUR 51,000) by creating and issuing to the holders of the EUR 20,000,000 convertible bonds, twenty (20) new Class B Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and with a share a premium equal to EUR 19,980,000 (nineteen million and nine hundred eighty thousand Euro) and such Class B Shares shall have full profit entitlement for the current financial year.
- 5) KPS INVESTITIONS KGAA, having its registered office at Contrescarpe 75 A, D-28195 Bremen owned the EUR 20,000,000 convertible bonds issued by the Company on 22 December 2010 which have been fully paid up by payment in cash on 23 December 2010. On 27 December 2010 by a decision of the board of directors of the Company, the convertible bonds have been converted into Class B Shares and consequently ceased to exist as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the conversion of the bonds and of the increase of the share capital with effect as of 27 December 2010, the subscribed share capital of the Company presently amounts to fifty one thousand Euro (EUR 51,000), divided into thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and twenty (20) new Class B Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each. Therefore Article 6.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 6.2. The subscribed share capital of the Company is set at fifty one thousand Euro (EUR 51,000), represented by thirty one (31) Class A Shares and with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each and twenty (20) new Class B Shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100%)."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Uebersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweizehn, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg (Luxemburg).

ist erschienen:

Christian Klar, Privatangestellter, mit professioneller Adresse 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, handelnd als Vertreter des Verwaltungsrates von Argolis Investment S.A. (die "Gesellschaft"), eine Luxemburger Aktiengesellschaft mit ihrem Geschäftssitz in 19 rue de Bitbourg, L1273Luxembourg, noch nicht registriert mit dem Luxemburger Registre de Commerce et des Sociétés und errichtet durch notarielle Urkunde vom 22 Dezember 2010 (die "Satzung"),

ordnungsgemäss bevollmächtigt die Gesellschaft zu vertreten durch das Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft datiert vom 27 Dezember 2010.

Das Protokoll dieser Sitzung, nach „ne varietur“ Paraphierung durch die erschienene Person und den unterzeichnenden Notar, bleibt diesem Dokument beigefügt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene hat den Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

- 1) Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000).
- 2) Gemäss Artikel 6 der Satzung hat die Gesellschaft ein genehmigtes Kapital von maximal fünfzig Millionen Euro (EUR 50.000.000), welches momentan ausstehend ist.
- 3) Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, innerhalb des Limits des genehmigten Kapitals unter Artikel 6 der Satzung, das Gesellschaftskapital zu erhöhen durch Schaffung und Ausgabe von Klasse A Aktien und Klasse B Aktien nach Wahl des Verwaltungsrates mit oder ohne Aufgeld, und ein derartiges Aufgeld kann einzig den Klasse A Aktien, einzig den Klasse B Aktien oder beiden Aktienklassen zugeordnet werden, gemäss Artikel 6.4. der Satzung.
- 4) Der Verwaltungsrat der Gesellschaft genehmigte die Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft, innerhalb des Rahmens des autorisierten Gesellschaftskapitals unter Artikel 6, durch einen Betrag von zwanzigtausend Euro (EUR 20.000), um es vom momentanen Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000) auf einundfünfzigtausend Euro (EUR 51.000) zu erhöhen, durch Schaffung und Ausgabe an die Eigentümer der EUR 20.000.000 Wandelanleihe, von zwanzig (20) neuen Klasse B Shares mit einem Nominalbetrag von eintausend Euro (EUR 1.000) pro Klasse B Aktie und mit einem Ausgabeagio von EUR 19.980.000 (neunzehn Millionen neunhundert achtzigtausend Euro) and diese Klasse B Aktien haben ein volles Gewinnbezugsrechts für das laufende Wirtschaftsjahr.

5) KPS INVESTITIONS KGAA, mit Geschäftssitz in Contrescarpe 75 A, D-28195 Dresden, besaß die EUR 20,000,000 Wandelanleihen ausgegeben von der Gesellschaft am 22 Dezember 2010 welche vollständig durch Barmittel am 23 Dezember 2010 bezahlt wurden. Am 27 Dezember 2010, durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft, wurden die Wandelanleihen in Klasse B Aktien gewandelt und dementsprechend erloschen diese wie durch den beurkundenden Notar beurkundet, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

6) Als Konsequenz der Wandlung der Anleihen und der Erhöhung des Gesellschaftskapitals mit Wirkung vom 27 Dezember 2010, beträgt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft einundfünfzigtausend Euro (EUR 51.000), geteilt in einunddreissigtausend (31) Klasse A Aktien und mit einem Nominalwert von 1.000 Euro (eintausend Euro) jede und

zwanzig (20) neue Klasse B Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (eintausend Euro) jede. Daher wird Artikel 6.2 der Satzung entsprechend ergänzt und liest nun wie folgt:

" **6.2.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einundfünfzigtausend Euro (51.000) festgesetzt, eingeteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (€1.000) jede, und zwanzig (20) neue Klasse B Aktien mit einem Nominalwert von 1,000 Euro (eintausend Euro) jede voll eingezahlt (100%) ."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen, oder Bezahlungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Rahmen gegenwärtiger Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf EUR 6.000.-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage des Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage desselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KLAR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60281. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 7. Februar 2011.

Référence de publication: 2011020066/115.

(110024701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Callista Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 106.386.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of December,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Modern Treuhand S.A., with organization number B 86.166 and registered address at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Callista Holding", having its head office at 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 106.386, has been incorporated by deed enacted on the 25th February 2005, published in the Mémorial C number 633 of 30th of June 2005 that their Articles of Incorporation have been amended;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme " Callista Holding S.A." amounts currently to one hundred thousand Euros (100.000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Callista Holding S.A."

IV.- That the mandator acquired 1.000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, and to the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mlle Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Modern Treuhand S.A., enregistrée sous le numéro B 86.166 avec le siège social situé au 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L- 2132 Luxembourg

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Callista Holding", ayant son siège social à 2-4, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 106.386, a été constituée suivant acte reçu le 25 février 2005, publié au Mémorial C numéro 633 du 30 juin 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Callista Holding S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent mille Euros (EUR 100.000), représentés par mille (1.000) actions de cent Euros (EUR 100) chacune entièrement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Callista Holding S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/123. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011022969/81.

(110026867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Brico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 116.085.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document rectificatif:

L10031211

Déposé le 21/02/2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039017/13.

(110043374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

HI-INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.152.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 22 mars 2011

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et vice-président;

Mauro Princivalli, avocat, demeurant professionnellement 10, Via Fonderia, I-31100 Treviso (Italie), administrateur;

Federico Giroto, employé privé, résidant professionnellement Via Savonarola 61, I-35100 Padova (Italie), administrateur;

Mme Claire Campbell, entrepreneur, demeurant à Ashwell House, Stone Hill Bloxham (Royaume-Unis), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011040973/29.

(110046049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Financière du Benelux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.813.

L'an deux mille dix, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINANCIERE DU BENELUX S.A.", ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.813,-constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 26 janvier 1988, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant un acte sous seing privé en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 321 du 27 février 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michaël Lavallée, employé privé, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francesco Zacchino, employé privé, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social.

2. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante «La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société au régime d'une société de participations financières («SOPARFT»).

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale constate que suite aux résolutions qui précèdent il y a lieu de modifier également l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FINANCIERE DU BENELUX S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DUFOUR, M. LAVALEE, F. ZACCHINO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011 LAC/2011 /1157. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Releveur ff. (signé): SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011022743/80.

(110026901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Black & Decker Limited S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 93562, incorporated on 25 March 2003, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 635 of 11 June 2003 (the Company). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 150522, registered with the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397 and with a share capital of USD 40,000 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the 110 (one hundred and ten) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) by way of creation and issuance of 10 (ten) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each;

Subscription and payment to the share capital increase specified under item 2. above by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind, consisting of 100% of the share capital of Stanley Works (Europe) GmbH (the Works Shares), (ii) 100% of the ordinary shares in the capital of Stanley Black & Decker UK Holdings Limited (New UKCo) (the UK Shares), (iii) a receivable in an amount of EUR 296,000,000 (two hundred and ninety-six million Euro) held against Stanley Works (Europe) GmbH (the EUR Receivable) and (iv) a receivable in an amount of CHF 97,979,042 (ninety-seven million nine hundred seventy-nine thousand and forty-two Switzerland Francs) held against Stanley Works (Europe) GmbH (the CHF Receivable);

Subsequent amendment to article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase;

Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 10,000 (ten thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 110,000 (one hundred and ten thousand Euro), represented by 110 (one hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, to an amount of EUR 120,000 (one hundred and twenty thousand Euro) represented by 120 (one hundred and twenty) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, by way of creation and issuance of 10 (ten) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each, and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

Third resolution - Subscription and Payment

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to (i) subscribe to the issuance of the New Shares and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in kind consisting of

the UK Shares having an aggregate fair market value of GBP 3,000,000 (three million United Kingdom Pounds), i.e. EUR 3,537,944.45 (three million five hundred and thirtyseven thousand nine hundred and forty-four Euro and forty-five Euro Cents) by applying the exchange rate determined by the European Central Bank as of 16 December 2010 according to which GBP 0.84795 equals to EUR 1;

the Works Shares having an aggregate fair market value of USD 938,015,000 (nine hundred thirty-eight million fifteen thousand United States Dollars), i.e. EUR 708,577,579.69 (seven hundred and eight million five hundred and seventy-seven thousand five hundred and seventy-nine Euro and sixty-nine Euro Cents) by applying the exchange rate determined by the European Central Bank as of 16 December 2010 according to which USD 1.3238 equals to EUR 1;

the EUR Receivable, held against Stanley Works (Europe) GmbH in an amount of EUR 296,000,000 (two hundred and ninety-six million Euro); and

the CHF Receivable, held against Stanley Works (Europe) GmbH in an amount of CHF 97,979,042 (ninety-seven million nine hundred and seventy-nine thousand fortytwo Switzerland Francs), i.e. EUR 76,254,215.89 (seventy-six million two hundred and fifty-four thousand two hundred and fifteen Euro and eighty-nine Euro Cents) by applying the exchange rate determined by the European Central Bank as of 16 December 2010 according to which CHF 1.2849 equals to EUR 1.

The UK Shares, the Works Shares, the EUR Receivable and the CHF Receivable are together referred to as the Contribution in Kind.

The above Contribution in Kind in an aggregate amount of EUR 1,084,369,740.03 (one billion eighty-four million three hundred and sixty-nine thousand seven hundred and forty Euro and three Euro Cents) is to be allocated as follows:

(a) EUR 10,000 (ten thousand Euro) will be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(b) EUR 1,084,359,740.03 (one billion eighty-four million three hundred and fifty-nine thousand seven hundred and forty Euro and three Euro Cents) will be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution in Kind is evidenced and supported by a certificate issued by the management of the Sole Shareholder (the Certificate).

A copy of the above certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above capital increase, the Sole Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name of the Shareholder	Number of shares
Black & Decker International Finance 3 Limited	120
Total of shares:	120

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 120,000 (one hundred and twenty thousand Euro), represented by 120 (one hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single Shareholder or, as the case may be, by decision of the Shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the new number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Black & Decker Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93562 (la Société). La Société a été constituée le 25 mars 2003 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 635 du 11 juin 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés le 18 Novembre 2010 suite à un acte Maître Henri Hellinckx, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Black & Decker International Finance 3 Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et irlandais ayant son siège au 14-15 Parliament Street, Castleriver House, Dublin 2, Irlande et son siège d'administration centrale au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150522, enregistrée auprès du registre du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397 et avec un capital social de 40.000 USD (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Charles Baudouin, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que les 110 (cent dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros) par voie de l'émission de 10 (dix) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros);
3. Souscription et paiement en nature de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport de (i) 100% des actions ordinaires dans le capital social de Stanley Works (Europe) GmbH (les Actions Works), (ii) 100% des actions ordinaires dans le capital social de Stanley Black & Decker UK Holdings Limited (New UKCo) (les Actions UK), (iii) une créance d'un montant de 296,000,000 EUR détenue à l'encontre de Stanley Works (Europe) GmbH (la Créance EUR) et (iv) une créance d'un montant de CHF 97,979,042 CHF détenue à l'encontre de Stanley Works (Europe) GmbH (la Créance CHF);

4. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts);

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales telle que mentionnée aux points 2. et 3. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 10.000 EUR (dix mille Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 110.000 EUR (cent dix mille Euros) représenté par 110 (cent dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune, à un montant de 120.000 EUR (cent vingt mille Euros), par voie de l'émission de 10 (dix) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune et l'Assemblée émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare (i) souscrire à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer les Nouvelles Parts Sociales par le biais d'un apport en nature de

les Actions Works ont une valeur de marché totale de 938.015.000 USD (neuf cent trente-huit millions quinze mille Dollars des Etats-Unis), soit 708.577.579,69 EUR (sept cent huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent soixante dix-neuf Euros et soixante-neuf centimes d'Euros) sur la base du taux de conversion déterminé le 16 Décembre 2010 par la Banque Centrale Européenne, selon lequel 1,3238 USD est égal à 1 EUR;

les Actions UK ont une valeur de marché totale de 3.000.000 GBP (trois millions de livres sterling), soit 3.537.944,45 EUR (trois millions cinq cent trente-sept mille neuf cent quarante-quatre Euros et quarante-cinq centimes d'Euro) sur la base du taux de conversion déterminé le 16 Décembre 2010 par la Banque Centrale Européenne, selon lequel 0,84795 GBP est égal à 1 EUR,

la Créance EUR, détenue à l'encontre de Stanley Works (Europe) GmbH pour un montant de 296.000.000 EUR (deux cent quatre-vingt-seize millions d'Euros); et

la Créance CHF, détenue à l'encontre de Stanley Works (Europe) GmbH pour un montant de 97.979.042 CHF (quatre-vingt dix-sept millions neuf cent soixante dix-neuf mille quarante-deux francs suisses), soit 76.254.215,89 EUR (soixante-seize millions deux cent cinquante-quatre mille deux cent quinze Euros et quatre-vingt-neuf centimes d'Euros) sur la base du taux de conversion déterminé le 16 Décembre 2010 par la Banque Centrale Européenne, selon lequel 1,2849 CHF est égal à 1 EUR.

Les Actions Works, les Actions UK, la Créance EUR et la Créance CHF sont désignées comme l'Apport en Nature.

Ledit Apport en Nature d'un montant total de 1.084.369.740,03 EUR (un milliard quatre-vingt quatre millions trois cent soixante-neuf mille sept cent quarante Euros et trois centimes d'Euro) devra être attribué comme suit:

(a) 10.000 EUR (dix mille Euros) seront attribués au compte de capital social nominal de la Société;

1.084.359.740,03 EUR (un milliard quatre-vingt-quatre millions trois cent cinquante-neuf mille sept cent quarante Euros et trois centimes d'Euros) seront attribués à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'Apport en Nature est attestée au moyen d'un certificat émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique (le Certificat).

Un exemplaire du certificat susmentionné, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte afin d'être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Associé	Nombre de parts sociales
Black & Decker International Finance 3 Limited	120
Total de parts sociales:	120

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 120.000 EUR (cent vingt mille Euros) représenté par 120 (cent vingt) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'assemblée des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique, et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58657. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018847/235.

(110022414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Bolly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Référence de publication: 2011039024/11.

(110043424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Advent Aircom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 397.325,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.481.

I. Suite au conseil de gérance tenu en date du 3 février 2011, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 11 février 2011.

II. Par résolutions prises en date du 3 février 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Godfrey Abel, avec adresse au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 11 février 2011

2. acceptation de la démission de Desmond Mitchell, avec adresse au 17, Penners Gardens, KT6 6JW Surrey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 11 février 2011

3. acceptation de la démission de Michael Ristaino, avec adresse au 75, State Street, MA-02109 Boston, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 11 février 2011

4. nomination de Russell Faulkner, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet au 11 février 2011 et pour une durée indéterminée

5. nomination de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 11 février 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011039528/24.

(110044762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.987.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on December twenty-ninth.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CALPINE EUROPEAN FINANCE LLC, a limited liability company, incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle, registered with the Companies Register of the State of Delaware under the number 3403359 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 28th, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the Sole Shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 82987 and incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on July 20, 2001, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 40 on January 9, 2002.

The Company's articles of association have not been amended since then.

II. The share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value for each share of twenty five Euros (EUR 25), each.

III. The appearing person, as Sole Shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect.

IV. The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled with exception of the debts to the suppliers involved in the liquidation, amounting to twenty-eight thousands nine hundred forty Euros (EUR 28,940) and which will be transferred to the Sole Shareholder upon liquidation of the Company. The Sole Shareholder will therefore become liable for the repayment of such debts as well as for the full payment of any debts which may derive or be ancillary to such debts.

V. The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, with exception of the Tax advances amounting to one hundred twenty-four thousand six hundred fifty-seven Euros (EUR 124,657) which will be paid on the Company's bank account and then transferred to the Sole Shareholder and of the receivable towards the Sole Shareholder, amounting to eighty-six thousand eight hundred forty-seven Euros (EUR 86,847) which will be transferred to the Sole Shareholder and therefore extinguished by confusion. The Sole Shareholder is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed.

VI. The Sole Shareholder wholly and fully discharges the manager of the dissolved Company for the execution of its mandate as of today.

VII. The Sole Shareholder appoints himself as custodian of the Company's cash balance to settle the Company's future liabilities or claims and to pay any tax debt or receive any tax receivable to/from the relevant tax authorities.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le vingt-neuf décembre

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CALPINE EUROPEAN FINANCE LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, New Castle et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 3403359 (l' "Associé Unique")

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2010

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Calpine Energy Finance Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82987 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 40 en date du 9 janvier 2002.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

II. La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. Le comparant, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

IV. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que le passif connu de la Société est réglé à l'exception des dettes dues aux prestataires de la liquidation d'un montant de vingt-huit mille neuf cent quarante euros (EUR 28,940) qui seront transférées à l'Associé Unique à la liquidation de la Société qui deviendra de ce fait responsable de l'apurement de ces dettes ainsi que de l'apurement de toute dette qui pourrait dériver ou être accessoires à ces dettes.

V. L'activité de la Société a cessé et l'Associé Unique est investi de tout l'actif à l'exception des sommes liées à la créance sur l'Administration fiscale d'un montant de cent vingt-quatre mille six cent cinquante-sept euros (EUR 124.657) qui seront versées sur le compte bancaire de la Société puis transférées à l'Associé Unique et de la créance liée au contrat de prêt consenti à l'Associé Unique d'un montant de quatre-vingt-six mille huit cent quarante-sept euros (EUR 86.847), qui sera transférée à l'Associé Unique puis éteinte par confusion. L'Associé Unique répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; en conséquence, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VI. L'associé Unique donne décharge pleine et entière au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII. L'associé Unique décide de se nommer comme dépositaire des liquidités résiduelles de la Société et ce, en vue de régler les dettes et revendications futures de la Société et de payer toutes dettes fiscales à ou recevoir le paiement de toutes créances de l'administration fiscale compétente.

VIII. Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant une période de cinq ans à l'adresse suivante: 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 janvier 2011. Relation: EAC/2011/197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011020120/115.

(110024904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Edelweiss Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.986.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2011

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg avec effet immédiat;

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Madame Helena Tonini - Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que commissaire aux comptes de la société "Kohnen & Associés S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 114.190).

L'Assemblée décide de nommer administrateurs avec effet immédiat, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Sonja Bemtgen, née le 04 janvier 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Virginie Derains, née le 11 janvier 1981 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

- Madame Stéphanie Bouju, née le 07 août 1975 à Nantes, France, demeurant professionnellement au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg;

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

L'Assemblée décide de nommer commissaire aux comptes avec effet immédiat la société «Picigemme S.à r.l.», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L - 6868 Wecker (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.133);

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011041662/36.

(110045946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

BPIM Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039029/11.

(110043929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Buttons Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BUTTONS LINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011039030/12.

(110043439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

C.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.583.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011039031/10.

(110043928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Element Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 93.181.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 16 mars 2011:

- M. Jonathan Aitken, ayant pour adresse 16 The Mall, Surbiton, Surrey KT6 4EQ, Royaume-Uni, a été nommé Commissaire aux comptes de la société - le mandat de M. Danny Coady ayant pris fin et n'ayant pas été renouvelé - avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de l'année financière 2011;

- Le mandat de M. Jonathan Oppenheimer, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Stuart Brown, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Martin G. Hess, administrateur de classe C, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de Mme Ailbhe Jennings, administrateur de classe B, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Bernard Olivier, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Eric Caverhill, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Cyrus Jilla, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011039658/21.

(110044740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.100.025.220,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.867.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TE Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867 and having a share capital of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-) (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on December 6, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Talisman Energy, Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 -3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, registered with Industry Canada, under number 753029-3 and listed on the Toronto Stock Exchange (the Sole Shareholder),

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of four billion five hundred million United States Dollars (USD 4,500,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-) represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty-one (280,001,261.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to ten billion one hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 10,100,025,220.-) by way of the issuance of two hundred twenty five million (225,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment to Article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four billion five hundred million United States Dollars (USD 4,500,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of five billion six hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 5,600,025,220.-) represented by two hundred eighty million one thousand two hundred sixty-one (280,001,261.-) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to ten billion one hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 10,100,025,220.-) by way of the issuance of two hundred twenty five million (225,000,000) new shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription – Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the two hundred twenty five million (225,000,000) new shares of the Company having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and, in consideration, to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all of the shares (the Shares) that it holds in the share capital of Talisman Energy (UK) Limited, a limited company incorporated under the laws of England and Wales, and having its office address at 20-22 Bedford Row, London, England, United Kingdom (TEUK), such Shares having an aggregate fair market value in an amount of at least four billion five hundred million United States Dollars (USD 4,500,000,000.-).

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of four billion five hundred million United States Dollars (USD 4,500,000,000.-) from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges (i) the balance sheet of TEUK dated as of September 30, 2010 and signed for approval by the management of TEUK and (ii) that value of the contribution of the Shares to the Company has been certified by, inter alia a certificate dated December 7, 2010 issued by the management of TEUK and the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

"1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing one hundred per cent (100%) of the share capital of TEUK.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. Based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares is at least equal to four billion five hundred million United States Dollars (USD 4,500,000,000.-) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

7. According to applicable law and the articles of association of TEUK, the Shares may be freely transferred by the Sole Shareholder to the Company.

8. All formalities required under the laws of Luxembourg subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind."

Such balance sheet and certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at ten billion one hundred million twenty-five thousand two hundred twenty United States Dollars (USD 10,100,025,220.-), represented by five hundred five million one thousand two hundred sixty one (505,001,261) shares in registered form, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre.

Pardevant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois de Luxembourg avec siège social à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867 et ayant un capital social de cinq milliard six cent million vingt-cinq mille deux cents vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-) (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) on été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 6 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Talisman Energy Inc., une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au Suite 2000, 888 – 3 Street SW Calgary, Alberta Canada T2P 5C5, inscrite avec Industry Canada sous le numéro 753029-3 et cotée à la Bourse de Toronto (l'Associé Unique),

représentée par Gilles Ralet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre milliards cinq cent millions de dollars américains (USD 4.500.000.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliard six cent millions vingt-cinq mille deux cent vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-) représenté par deux cent quatre-vingt millions mille deux cent soixante-et-une (280.001.261) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à dix milliards cent millions vingt-cinq mille deux cent vingt dollars américains (USD 10.100.025.220,-), par l'émission de deux cent vingt cinq millions (225.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre milliards cinq cents millions de dollars américains (USD 4.500.000.000,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinq milliards six cents millions vingt-cinq mille deux cent vingt dollars américains (USD 5.600.025.220,-) représenté par deux cent quatre-vingt millions mille deux cent soixante-et-une (280.001.261) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, à dix milliards cent millions vingt-cinq mille deux cent vingt dollars américains (USD 10.100.025.220,-), par l'émission de deux cent vingt-cinq millions (225.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire aux deux cent vingt cinq millions (225.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de toutes les actions (les Actions) détenues par l'Associé Unique dans le capital social de la société Talisman Energy (UK) Limited, une société limitée constituée selon les lois d'Angleterre ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres, Angleterre (TEUK); les Actions ayant une valeur totale d'au moins quatre milliards cinq cents millions de dollars américains (USD 4.500.000.000,-).

Cet apport en nature des Actions à la Société d'un montant total de quatre milliards cinq cents millions de dollars américains (USD 4.500.000.000,-) sera affecté entièrement au compte capital social nominal de la Société.

L'Associé Unique fait référence (i) aux comptes intérimaires de TEUK datés au 30 septembre 2010, signés pour approbation par le management de TEUK et (ii) reconnaît que la valeur de la contribution des Actions à la Société a été certifiée entre autres par un certificat daté au 7 décembre 2010 émis par le management de TEUK et l'Associé Unique et reconnue et approuvée par la Société qui atteste que:

«1. L'Associé Unique est le propriétaire des Actions, lesquels constituent cent pourcent (100%) du capital social de TEUK.

2. Les Actions sont entièrement libérées.

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer.

4. Aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune des Actions de TEUK n'est sujette à une telle opération.

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soient cédées.

6. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur de marché des Actions est évaluée au moins à quatre milliards cinq cents millions de dollars américains (USD 4.500.000.000,-) et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

7. Conformément au droit applicable et aux statuts de TEUK, les Actions sont librement cessibles par l'Associé Unique à la Société..

8. Toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix milliards cent millions vingt-cinq mille deux cent vingt dollars américains (USD 10.100.025.220,-) représenté par cinq cent cinq millions mille deux cent soixante-et-une (505.001.261) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6.000.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. RALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57099. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2011018515/215.

(110022029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.395,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011039033/12.

(110043316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.395,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011039034/12.

(110043317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Union Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.242.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 juin 2010

1. Messieurs Eric MAGRINI, Pietro LONGO et Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat d'administrateur de catégorie B.

2. Messieurs Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme administrateur de catégorie B, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 17.3.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNION CAPITAL HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011039352/22.

(110043527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.395,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 124.665.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Carlyle Strategic Partners Luxembourg S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2011039035/12.

(110043318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Titan (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.355.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of January.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Titan (Germany) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 155.355, incorporated by deed dated on September 3, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2249 of October 21, 2010; and whose Articles of Association have never have been amended.

The meeting is presided by Mrs Sara Lecomte with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Flora Gibert, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner presents or represented and the number of shares held by its are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of € 25,500 (twenty five thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of € 12,500 (twelve thousand five hundred euros) to € 38,000 (thirty eight thousand euros) by the issue of 204 (two hundred and four) new shares having a par value of € 125 (one hundred and twenty five euros) each, by incorporation of a special equity reserve.

2.- Amendment of eight of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of € 25,500 (twenty five thousand five hundred euros) so as to raise it from its present amount of € 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to € 38,000 (thirty eight thousand euros), by the issue of 204 (two hundred and four) new shares having a par value of € 125 (one hundred twenty-five euros) each, by incorporation to the capital of the special equity reserve.

Furthermore the meeting decides that, as consequence of the allotment to the share capital of this reserve, without external contribution, the 204 (two hundred and four) new shares will be freely allotted to the sole partner of the Company.

The proof of the existence and the current amount of said issue special equity reserve and its setting up, has been reported to the undersigned notary by a balance sheet and of relevant documents.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 38,000 (thirty eight thousand euro), represented by 304 (three hundred and four) shares of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

Expenses:

The expenses, fees, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt cinq janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné. Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Titan (Germany) S.à r.l.", ayant son siège social à 43, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 155.55, constituée suivant acte reçu le 3 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2249 du 21 octobre 2010 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, demeurant professionnellement 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement 15 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de € 25.500,-(vingt cinq mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de € 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à € 38.000,- (trente huit mille euros) par l'émission de 204 (deux cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 125,- (cent vingt cinq euros) chacune, par incorporation au capital d'une réserve spéciale.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 25.500,- (vingt cinq mille cinq cent euros) pour le porter de son montant actuel de € 12.500,-(douze mille cinq cent euros) à € 38.000,-(trente huit mille euros) par l'émission de 204 (deux cent quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 125,- (cent vingt cinq euros) chacune, par incorporation au capital d'une réserve spéciale.

L'assemblée décide que, en conséquence de l'affectation au capital de ces fonds propres sans apports nouveaux, les 204 (deux cent quatre) actions nouvelles seront attribuées gratuitement à l'actionnaire unique.

La justification de l'existence et du montant actuel de la dite prime d'émission et de sa constitution, a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan de la société et des pièces adéquates.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 38.000 (trente huit mille euros), représenté par 304 (trois cent quatre) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Frais:

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1,300 euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4593. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021973/113.

(110026487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Axiome de Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.818.

L'an deux mil onze, le premier février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Axiome de Ré S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 138 du 22 mai 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 07 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 168 du 28 avril 1994.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29.818.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Aline DALENCONTE employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre en liquidation la société Axiome de Ré S.A.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société Axiome de Ré S.A..

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société SOGECORE S.A., établie et ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 70.899, aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, A.DALENCONTE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 février 2011. Relation: LAC/2011/5355. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011020859/68.

(110025733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Imprimerie de la Cour Victor Buck, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 7.162.

Extrait de la constatation et décision du conseil de gérance du 28 février 2011

1. Sortie des associés suivants:

- a. BUCK Francis
- b. BUCK Nicolas
- c. BRAAS-SIMON Jacqueline
- d. MEIERS Christiane
- e. FRECH-MERSCH Marielou
- f. NOEL-TELLE Marguerite
- g. TELLE Jacques
- h. DA LAGE Bernadette
- i. DA LAGE Alain

2. Répartition des parts au 19 mars 2011:

a. BIGF sarl, RCL B95780, 13 - 15 Parc d'Activités, L - 8308 Capellen	6.727 parts
b. Monsieur Renaud JAMAR, 258, rue Saint-Laurent, B - 4000 Liège	401 parts
c. Monsieur Frank PIAIA, 8, rue Schlef, L - 7420 Cruchten	300 parts
d. Monsieur Marc HERZOG, 16, rue J.-P. Ries, L - 6143 Junglinster	150 parts
e. Madame Christiane HEYART-MERSCH, 94, rue des Muguets, L - 2167 Luxembourg	140 parts
f. Madame Elodie FONTAINE, 33, rue Adolphe, L- 1116 Luxembourg	139 parts
g. Monsieur Philippe MERSCH, 30, Op Reilend, L - 7391 Blaschette	78 parts
h. Madame Simone MERSCH, 63, rue Charlemagne, L - 1328 Luxembourg	73 parts

Junglinster, le 21 mars 2011. Paul LAPLUME.

Référence de publication: 2011040386/28.

(110045173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.